

OBJET : MARCHÉ D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS DES BATIMENTS COMMUNAUX - APPROBATION DU PROJET DE MARCHÉ ET DE LA PROCEDURE DE PASSATION

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant que le marché de type à bons de commande a atteint pour l'année 2004 la limite supérieure (défini par le seuil maximum) des montants des travaux qui peuvent être passés dans le cadre de son exécution; il y a lieu pour les lots concernés de lancer une procédure destinée à couvrir les besoins à satisfaire d'ici à la fin de l'année 2004.

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation, stationnement.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel d'Aubervilliers » s'étant abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le bilan global prévisionnel de l'opération citée en objet ainsi que la procédure adaptée (articles 26 et 28I du CMP) en vue de la passation d'un marché de type à bons de commande alloti et comportant les seuils suivants :

| | Seuil mini | Seuil max |
|----------------------------|------------|-----------|
| Lot 1 : maçonnerie | 25.000 € | 50.000 € |
| Lot 2 : étanchéité | 15.000 € | 30.000 € |
| Lot 3 : électricité | 35.000 € | 70.000 € |
| Lot 4 : peinture | 25.000 € | 50.000 € |
| Lot 5 : revêtement de sols | 10.000 € | 20.000 € |

Les dépenses en résultant seront imputées au budget annuel de l'exercice en cours aux articles 2111, 2188, 2313,61522 et 6188 sur différents codes fonctionnels.

Le MAIRE